

**COMMUNE DE
CORNILLON-SUR-L'OULE**

DEL-5-13022023

**Délibération
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18H00
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 026-212601058-20230213-DEL_5_13022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette		X		Denis CONIL
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine		X		Yannis ROCHAS
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation :
06/02/2023

Secrétaire de séance :
JL Forsans

Objet : convention cantine avec la commune de La Motte-Chalancon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

CONSTATE l'augmentation du prix du repas dû au changement de prestataire
Le prix du repas pour la commune est maintenant de 2.60€

AUTORISE le Maire à signer la convention concernant la cantine avec la commune de LA
MOTTE-CHALANCON

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



